

FÉDÉRER & PARTAGER

N°38 - AVRIL 2020

ÉDITO

RESTONS ENGAGÉS

Nous voici à l'époque annuelle des assemblées générales de nos associations et diaconats : bilan de l'année écoulée. Nous rappelons nos activités, nous en évaluons le coût financier dans un contexte en deux points : le monde dans lequel nous vivons et nos efforts pour un monde meilleur.

Le monde autour de nous change à toute vitesse ; notre mode de vie n'est plus du tout le même que celui de nos grands-parents ; on relève surtout les nouveaux modes d'information connectés et ultra-rapides. Toutefois, en y regardant bien, nous constatons que la misère existe et se porte bien : pauvres, seuls et désertés, exclus, handicapés... sont toujours là. Jésus avait raison de nous avertir : « Des pauvres vous en aurez toujours avec vous ».

Face à toutes ces misères, courageusement, inspirés parfois, nous sommes dans l'action de proximité : banque alimentaire, vestiaire, aide au logement, accueil et partage, vieilles solutions autour de nous, encore si nécessaires !

Nous voudrions tant atténuer les souffrances, casser les solitudes, accueillir les bras grands ouverts... et si nous nous décourageons, la vie et le message du Christ qui est allé jusqu'au bout de sa mission nous ramènent à la nôtre.

Tant de malheurs mais tant d'engagements, tant d'espoir d'un autre monde meilleur, que nous a promis le Ressuscité pour ici et maintenant.

● **Martine Chauvinc Chiffe**
Co-présidente du Comité régional

ACTU EN BREF

SOYONS ALTÉROPHILES !



Au cœur du travail des entraides, l'autre est celui que l'on rencontre, pour qui l'on s'engage, que l'on accompagne, dans un élan de fraternité. Il est à la fois si proche de nous et si différent !

Inscrivez-vous pour participer aux 4^{èmes} assises nationales des entraides protestantes

« Soyons altérophiles ! »

Connaître et rencontrer l'autre

Vendredi 25 et samedi 26 septembre 2020
à Paris

Ces Assises essaieront de mettre en scène, d'interroger, de chanter la différence, celle qui enrichit et garde notre humanité !

PENSEZ A VOUS ABONNER !

Découvrez et redécouvrez la revue trimestrielle d'information et de réflexion de la Fédération de l'Entraide Protestante.

Retrouvez dans chaque numéro :

- des informations sur l'actualité sociale, médico-sociale et sanitaire ainsi que sur les initiatives des associations membres et des partenaires ;
- des éléments de réflexion sur un sujet d'actualité et de société ;
- la vie de la Fédération, ses actions, ses projets, ses prises de position.

Pour vous abonner, rendez-vous sur :
<https://fep.asso.fr/abonnement-proteste/>



VERS UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE

PRENDRE UN VIRAGE INCLUSIF !

Comment ne pas être favorable à l'inclusion sociale qui vise à offrir à toute personne en situation de handicap de vivre sa vie dans le respect et la dignité, avec des accompagnements personnalisés et des soins favorisant la plus grande autonomie possible dans une société lui garantissant l'exercice de ses droits et de sa pleine citoyenneté !

L'objectif d'une société inclusive est l'engagement de tous. C'est un défi pour toute personne en situation de handicap, pour les proches, les aidants, les professionnels de l'accompagnement et du soin et plus généralement pour toute la société. Dans un secteur en profonde mutation, ce virage ne peut se prendre à n'importe quel prix ni dans n'importe quelles conditions, et c'est bien là l'inquiétude... Ne laisser personne au bord du chemin et ne pas creuser les inégalités au regard d'une inclusion sociale pour tous ! La logique de parcours et de réponse aux besoins n'est pas contestée, mais elle n'est pas dissociable d'un

contexte budgétaire contraint et risque de freiner la création de nouvelles places en établissement. Ce défi de l'inclusion ne doit pas opposer, voire discréditer, l'accompagnement médico-social au sein des établissements au profit de l'inclusion à tout prix en « milieu ordinaire ».

Christian Galtier, référent du cercle thématique « Handicap » de la FEP, explique que « l'on observe un changement total de paradigme depuis les lois de 2002 sur la santé et de 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. On passe progressivement de l'accueil spécialisé à l'accompagnement de droit commun. On passe du « nothing for us without us » au « nothing about us without us »*, partant ainsi des désirs de l'intéressé et de ses capacités pour un accompagnement de droit commun. Cela va profondément modifier les services apportés de l'accueil à l'accompagnement. »

D'un point de vue financier, il précise : « Le syndrome égalitaire conduit à une aberration dans les modes de financement. En 2010, on constate que les effets de la convergence tarifaire ont amplifié les situations de rupture car de nombreux établissements n'ont plus souhaité accueillir des personnes dites en situation complexe avec un tarif moyen faible et donc inadapté. En 2019, le nouvel outil de tarification SERAFIN

marque le passage vers l'individualisation des parcours et des coûts et conduit de fait à un passage progressif de la solvabilité de l'institution à la solvabilité de la personne. C'est donc le marché qui va réguler le secteur et les inégalités risquent de s'accroître.

Par ailleurs, la logique du meilleur coût conduit à la mise en concurrence des acteurs via les appels à projets et les appels à manifestation d'intérêts (AMI) : ce sont en réalité des appels d'offre où le moindre coût est un critère majeur, parfois aux dépens des critères qualité-satisfaction des usagers. »

Favoriser cette inclusion sociale, voire sociétale, ne consiste certainement pas à « fermer les établissements médico-sociaux », comme le rappelle la rapporteure de l'ONU en 2019, mais plutôt à œuvrer pour mobiliser des dispositifs de droit commun tout en conservant l'accès aux dispositifs spécialisés lorsque cela est nécessaire, et réfléchir à des modules adaptés à la diversité des besoins des personnes en situation de handicap et de leurs aidants.

Prendre ce virage nécessite donc de la concertation, des moyens adaptés, de la vigilance et pas d'excès de vitesse !

* « Rien pour nous sans nous », « rien de nous sans nous ».

QUELQUES REPÈRES

Le secteur du handicap fait partie du champ médico-social pour lequel se succèdent depuis 2002 lois et textes réglementaires dans lesquels les acteurs ont du mal à se retrouver.

- La loi de 2002 apporte une rénovation de l'action médico-sociale en rendant obligatoire l'utilisation de plusieurs outils dans les établissements et services médico-sociaux afin que l'utilisateur devienne acteur de sa prise en charge.
- La loi de 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » remet en question le « découpage par tranches en fonction de l'âge » qui entraînait des ruptures graves. A noter que l'amendement Creton, voté en 1989, permet le maintien d'une personne dans un établissement pour enfant ou adolescent tant

qu'une place n'est pas trouvée dans un établissement pour adulte.

La création de MDPH « Maison Départementale des Personnes Handicapées » est imposée dans chaque département.

- En 2013, l'affaire Amélie L. met en exergue le nombre important de personnes en situation de handicap sans solution d'accompagnement. Les acteurs du champ du handicap se mobilisent pour demander de nouveaux engagements pour ces personnes.

- En 2014, suite à l'affaire Amélie L., le conseiller d'Etat, Denis Piveteau, publie le rapport « Zéro sans solution : le devoir collectif de permettre un parcours de vie sans rupture, pour les personnes en situation de handicap et pour leurs proches ». Ce rapport donne lieu au dispositif "Réponse accompagnée pour tous" (RAPT) dont l'objectif est de trouver les moyens de proposer une solution à toute personne en situation de handicap.

- En 2015, le rapport du Commissaire Européen aux Droits de l'homme constate le retard spectaculaire de la France en ce qui concerne les personnes en situation de handicap.

- La loi de 2016 instaure le "Plan d'accompagnement global" (PAG) pour trouver avec les gestionnaires des solutions pour les situations complexes. Il s'agit d'un document écrit qui retrace l'ensemble des réponses proposées aux personnes en situation de handicap rencontrant des difficultés spécifiques pour couvrir leurs besoins.

- En 2017, les "Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens" (CPOM) sont mis en place dans les établissements et services médico-sociaux : les moyens sont alloués annuellement sur 5 ans avec des objectifs très contraignants.

- En 2019, le nouvel outil de tarification SERAFIN-PH réforme l'adéquation des financements aux parcours des personnes handicapées.

DÉVELOPPER LE POUVOIR D'AGIR

La pauvreté, tout comme le handicap, a longtemps fait partie de ces réalités que la société ne voulait pas voir, en les mettant hors de la vue, dans différentes formes d'asiles ou de refuges, au risque de pratiquer des formes diverses de ségrégation, de mise à l'écart ou d'enfermement.



Inclusion, exclusion : des termes à bannir de notre vocabulaire ? On a longtemps parlé de lutte contre les exclusions, pour parler du combat contre le décrochage des personnes vulnérables. Aujourd'hui, plutôt que de "lutter contre", les politiques sociales optent généralement pour un discours volontariste affirmant que la société se doit d'être inclusive, d'adapter les modalités et les moyens de l'accompagnement aux besoins et aux demandes des personnes vulnérables. On cherche à développer le pouvoir d'agir

des personnes accompagnées, de les rendre actrices et codécideuses des mesures prises pour favoriser leur participation.

Des conseils de vie sociale sont mis en place, des conseils consultatifs de représentants des personnes accueillies et/ou accompagnées (CCRPA) ont été créés, dont la Fondation de l'Armée du Salut est porteur de projet avec la FAS et l'UNIOSS⁽¹⁾. Bien d'autres initiatives se sont développées ces vingt dernières années, montrant tout l'intérêt des personnes accueillies à avoir leur mot à dire dans les dispositions mises en place pour leur accompagnement.

Logement inclusif !

Tout cela est très louable et on abonderait volontiers dans ce sens si derrière ce discours humaniste et progressiste ne se cachait pas très souvent un besoin de réduction des coûts associé à une volonté de désinstitutionnalisation tous azimuts. Certains tarificateurs se sont empressés de créer des dispositifs tels que le logement inclusif pour presser les associations de convertir leurs centres d'hébergement -dispositif souvent complémentaire en matière d'habitat pour les travailleurs d'ESAT- en logement inclusif (le coût étant bien moindre).

Nous pouvons craindre les conséquences que cela pourrait avoir pour les personnes pour lesquelles une alternative à l'accueil en institution est très difficile à concevoir, que ce soit pour l'accueil de personnes âgées très dépendantes ou pour des personnes vieillissantes en situation de handicap accueillies en

foyer d'accueil médicalisé ou maison d'accueil spécialisée. Pour faire face à la situation, des familles, aidants familiaux ou représentants légaux nous demandent avec insistance d'accueillir leur proche parce qu'ils n'arrivent plus à faire face à la charge que cela représente et parce que les ressources ou différents dispositifs d'accompagnement en milieu ordinaire sont insuffisants.

Comme le dit Charles Gardou, l'idée d'inclusion ramène, tout autant que celle d'exclusion, à une notion de clôture : « Ou vous êtes dedans, ou vous êtes dehors ». C'est pourquoi l'idée de société inclusive est à préférer et à développer, en se rappelant qu'il s'agit d'un mouvement, d'un horizon. Il appartient aussi aux établissements d'agir pour que le monde extérieur pénètre toujours davantage nos établissements et services. C'est ainsi qu'une association culturelle organise au sein de la Résidence Leirens, un foyer d'accueil médicalisé de l'Armée du Salut implanté en Haute-Savoie, des ateliers de peinture pour les membres de la commune auxquels participent également des résidents. Le vide-grenier de la commune est également organisé dans le parc de la Résidence.

● Emmanuel Westphal

Directeur Résidence Leirens –
Fondation de l'Armée du Salut
Monnetier-Morneix (74)

⁽¹⁾ Fédération des acteurs de la solidarité et
l'Union nationale des institutions et œuvres privées
sanitaires et sociales

L'AFFAIRE AMÉLIE L.

En septembre 2013, les parents d'Amélie L. ont saisi la justice pour faire valoir les droits de leur fille, âgée de 19 ans et atteinte d'un handicap sévère. En effet, accueillie dans un IME (institut médico éducatif) jusqu'à l'âge de 18 ans, Amélie a été obligée de revenir chez ses parents à temps complet. Pendant une année, ces derniers ont tenté, en vain, de trouver un lieu d'accueil pour leur fille en France et même en Belgique.

Aucune proposition adaptée à la situation d'Amélie n'ayant été trouvée, les parents engagent une procédure en référé devant le tribunal de Cergy-Pontoise afin d'obtenir rapidement une structure d'accueil. Cette démarche est soutenue activement par l'Union nationale des associations de parents de personnes handicapées mentales et de leurs amis (Unapei). C'est une première en France.

Le 7 octobre 2013, le tribunal administratif leur donne raison et il ordonne à l'Etat de trouver dans les 15 jours un établissement spécialisé adapté à son état et l'astreint à payer une indemnité quotidienne.

Amélie intégrera, dans un premier temps, une maison d'accueil spécialisée (MAS) dans l'Oise où résident ses parents. Puis, elle sera accueillie à La Force, au sein d'un établissement de la Fondation John Bost, plus adapté à sa pathologie.

Cette affaire fait jurisprudence de telle façon que n'importe qui peut porter plainte contre l'Etat sur ce sujet. Cette affaire a fait réagir l'Etat qui, souhaitant éviter ces litiges à l'impact très négatif, a chargé le conseiller d'Etat, Denis Piveteau, de proposer des mesures pour éviter les ruptures de prise en charge.

**RESEAU
FAMILLES
HANDICAP
et EGLISE
INCLUSIVE**

La Fondation John Bost et l'Eglise protestante unie de France ont lancé en janvier dernier le réseau Familles, handicap et Eglise inclusive. Ce réseau permet de réunir des familles, des personnes handicapées, des pasteurs, des membres de conseils, des catéchètes... de mettre en réseau les initiatives de chacun, mettre en œuvre des moyens d'actions communs, de vivre un temps ensemble...

Plus d'informations sur :
www.johnbost.org/reseaugegliseinclusive

L'AFPE EN QUELQUES MOTS !

L'Association Familiale Protestante d'Entraide de Clermont-Ferrand et du Puy-de-Dôme (AFPE), association loi 1901, a été créée en 1956 par la paroisse protestante de l'Eglise Réformée de Clermont-Ferrand, aujourd'hui Eglise Protestante Unie de Clermont Auvergne (EPUCA). En clair, c'est la diaconie de l'Eglise locale. Les deux associations, AFPE et EPUCA, travaillent « main dans la main » !



L'AFPE est bien évidemment membre de la Fédération de l'Entraide Protestante. Son statut d'association familiale lui permet d'être également membre de la Fédération des Associations Familiales Protestantes (AFP) et de l'Union des Associations Familiales du Puy-de-Dôme (UDAF 63).

L'AFPE s'appuie uniquement sur un réseau de bénévoles et une gouvernance classique pour une association loi 1901. Elle ne compte aucun salarié. Sa mission principale est d'aider nos frères et sœurs qui connaissent une difficulté ponctuelle. Si celle-ci est financière, l'association met en place un soutien personnalisé, par un don ou le micro-crédit.



Les partenariats

L'AFPE intervient également en soutien à l'aumônerie des prisons, à des associations locales comme La Cimade 63, Atelier Logement Solidaire, etc. Elle peut aussi soutenir des actions et projets initiés par l'UDAF 63.

Jusqu'au début des années 2010, les moyens financiers de l'AFPE reposaient exclusivement sur les dons reçus des paroissiens de l'EPUCA. De ce fait, le budget était modeste et les possibilités d'aide assez restreintes.

La situation a radicalement changé à partir de 2012 lorsque l'association a reçu un legs important au décès d'une paroissienne qui,

dans ses volontés, demandait à ce qu'une partie de cette libéralité soit affectée à des actions de bienfaisance. Pour rendre tout cela possible, nous avons créé une fondation individualisée hébergée par la Fondation du Protestantisme.

Les projets

Désormais mieux dotée, l'AFPE a ainsi pu se lancer dans des soutiens plus importants et, chose nouvelle pour elle, inscrits dans la durée. Sans vouloir être exhaustif, citons par exemple : l'accueil et l'accompagnement sur plusieurs années de trois familles syriennes et d'une famille albanaise, des actions plus limitées comme l'aide au regroupement familial ou plus simplement l'aide au logement.

Enfin, grâce au legs et avec l'aide de la fondation individualisée, nous avons pu initier avec Habitat et Humanisme Auvergne un projet de neuf logements sociaux dont la construction devrait débuter dans les prochaines semaines pour une mise en service fin 2021.

● René Fedespina
Président de l'AFPE
Clermont-Ferrand (63)

AGENDA

6 MAI	Cop'Ins • Lyon (69)	25-26 SEPT	Les 4 ^{èmes} Assises nationales des Entraides protestantes • Paris (75)
18 MAI	Comité régional • Lyon (69)		
19 JUIL 2 AOÛT	Grand Kiff • Albi (81)	21 NOV	Rencontre régionale • Valence (26)

ÉGLISE ET HANDICAP MENTAL



Véritable manuel d'aide à l'inclusion, l'ouvrage « Église et handicap mental » se veut être un soutien très pratique aux communautés chrétiennes qui souhaitent améliorer l'accueil des personnes avec un handicap mental. Cette parution est à l'initiative du groupe "Handicap et Eglises - Croire ensemble", qui rassemble institutions et Eglises catholique et protestante d'Europe francophone.

CONTACT

FEP - RHÔNE-ALPES-
AUVERGNE-BOURGOGNE

Fédération de l'Entraide Protestante Rhône-Alpes-Auvergne-Bourgogne
tél. : 09 72 43 01 44 • miriam.lemonnier@fep.asso.fr
www.fep.asso.fr • Suivez-nous sur